



Saison 2025 - 2026

Rives Aveyron Judo

Le Judo est le principe de la meilleure utilisation du corps et de l'esprit.
Pratiquer le Judo signifie : développer le corps et l'esprit par le jeu de l'attaque et de la défense et arriver ainsi à un développement harmonieux de son être pour contribuer à la prospérité de tous les hommes.

Jigoro Kano (Inventeur du judo)

Le club de Nègrepelisse vous propose de découvrir et de pratiquer le judo avec une équipe d'enseignants diplômés et dans un cadre convivial.

- Jacques ORNIA : Brevet d'Etat, 5^{ème} Dan
- David COUREAU : Brevet d'Etat, 3^{ème} Dan
- Antoine LOPEZ : Certification de Qualification Professionnelle, 4^{ème} Dan
- Thomas Taiariol, Guillaume Nicolas, Julien Morel et David Main, Assistants professeurs.

**Les cours de judo reprendront
à partir du LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 à 18h30**

Au dojo - Complexe Aimé Padié - Avenue de la Sorbonne

Les horaires des cours sont les suivants :

- Lundi et mercredi de 18h30 à 19h30 : Mini-poussins et poussins 1^{ère} année (6/8 ans)
- Mardi et vendredi de 18h30 à 19h30 : Poussins 2^{ème} année et benjamins (9 /11 ans)
- Mardi et vendredi de 19h45 à 21h00 : de Minimes à Vétérans (à partir de 12 ans)
- Samedi de 11h00 à 11h45 : Eveil judo (4 et 5 ans)

**Au dojo de Montricoux (à côté de l'école), les cours se déroulent les vendredis de 18h30 à 19h30
Les cours débuteront le vendredi 12 septembre 2025**

Pour s'inscrire :

Il est indispensable que les pratiquants soient inscrits avant le premier cours.

Cependant, 1 cours d'essai est possible avant une inscription définitive pour découvrir la pratique.

Au delà et pour des raisons de responsabilité et d'assurance la licence devra être prise.



Les dossiers d'inscription et le règlement de la cotisation doivent donc OBLIGATOIREMENT avoir été effectués avant la reprise de la pratique, et si possible avant le 8 septembre 2025

Pour cela, **une permanence aura lieu, au dojo** le samedi 30 août de 14h à 17h

Les dossiers peuvent aussi être déposés au magasin « Vue d'ici » - 6 avenue Sadi Carnot 82800 Nègrepelisse, auprès de Guillaume Nicolas (Président du Club),

Ce qu'il faut prévoir pour s'inscrire :

- La fiche d'inscription et l'autorisation parentale et médicale jointes,
- L'autorisation parentale concernant le droit à l'image
- Une photo d'identité
- Le paiement en une ou plusieurs fois (possibilité de paiement par 3 chèques datés sur 3 mois)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo **avec la mention « y compris en compétition »**, selon les conditions suivantes :

Pour les mineurs : le questionnaire de santé mineurs (joint à ce dossier) doit être rempli.

Si vous répondez positivement à l'une des questions, vous devez fournir un certificat médical.

Si ce n'est pas le cas, vous devez uniquement remplir et signer l'attestation QS sport.

Pour les majeurs : Les débutants doivent fournir un certificat médical de moins de 6 mois.

Pour les renouvellements de licence, le certificat médical que vous nous avez fourni les années précédentes doit avoir moins de trois ans. Vous devez pour autant remplir le questionnaire médical joint dans ce dossier : Si toutes les réponses sont négatives, la signature de l'attestation spécifique prolonge le certificat médical (prolongation 2 années maxi),

Si une ou plusieurs réponses sont positives, il y a obligation de fournir un nouveau certificat médical

Pour les compétiteurs qui ont un passeport, le certificat médical doit être signé sur le passeport

Le montant de la cotisation / licence :

Elle comprend la licence délivrée par la Fédération France Judo, et la cotisation au club pour la saison qui est dégressif pour les familles qui inscrivent plusieurs pratiquants.



Saison 2024 / 2025	LICENCE	COTISATION ANNEE	TOTAL	TOTAL CUMULE
1 ^{er} licencié	46 €	114 €	160 €	160 €
2 ^{ème} licencié	46 €	74 €	120 €	280 €
3 ^{ème} licencié	46 €	54 €	100 €	380 €
4 ^{ème} licencié	46 €	44 €	90 €	470 €
5 ^{ème} licencié	46 €	10 €	56 €	526 €

Un tarif spécial de 100 € (licence + cotisation) est appliqué pour les ceintures noires.

Le club accepte le **Pass sport** qui est une aide de l'Etat de 70 € pour les enfants de 14 à 17 ans. Les familles éligibles sont celles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire ou l'allocation éducation enfants handicapés. **Elles recevront un courrier qui pourra être présenté au club lors du paiement de la licence.**

De même la mairie de Nègrepelisse attribue une aide aux licences sous forme de Check'sport à retirer la mairie.

L'écusson du club en tissu est disponible au prix de 5 € pour être fixé sur les kimono.

Les paiements doivent être effectués par chèque et en totalité au moment de l'inscription.

Pour plus de renseignements :

Guillaume NICOLAS – 06 03 60 06 87

Antoine LOPEZ – 06 07 77 21 62

Courriel : scnjudo@orange.fr

Le site internet du club : www.scn-judo.fr



Rives Aveyron Judo

FICHE INSCRIPTION 2025 / 2026

RESPONSABLE LEGAL

PHOTO

Nom et prénom :

Adresse complète :

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

Mariés Vie maritale Séparés Divorcés Veuf (ve)

Profession de la mère :

Profession du père :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JUDOKA

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Autres sports pratiqués :

Grade Judo :

Souhaite faire des compétitions : OUI / NON (Rayer la mention inutile)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

N° Sécurité sociale couvrant l'enfant :

Groupe sanguin : Taille : Poids :

Allergies :

Traitement particulier :

Médecin traitant : Téléphone :

Rives Aveyron Judo

ATTESTATION PARENTALE ET AUTORISATION MEDICALE - Saison 2025/2026

Je soussigné.....

Né (e) le :.....

Adresse complète :.....

Représentant légal de l'enfant :.....

- **Autorise mon enfant à pratiquer le judo**

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions d'assurance liées à la licence de la Fédération Française de Judo et disciplines associées.

Dans ce sens, je dégage le club de toute responsabilité en cas d'accident lié à la pratique du judo. Le club de judo n'est pas responsable des enfants avant et après les cours.

En cas d'accident :

- S'il n'a pas été possible de me prévenir j'autorise le responsable du club à faire appel aux SAMU ou sapeurs-pompiers.
- J'autorise les responsables du club à prendre toutes les mesures nécessaires.

Cette autorisation ne sera utilisée qu'en cas d'urgence.

Pour valoir ce que de droit.

A :.....Le :.....

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale : droit à l'image (saison 2025/2026)

Je, soussigné,

M. Mme (prénom et nom) :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse e-mail :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (prénom et nom) :

N'autorise pas les représentants du Rives Aveyron Judo

Autorise les représentants du Rives Aveyron Judo

(Cocher la case de votre choix)

- à prendre mon fils/ma fille en photo ou à réaliser un film
- à utiliser cette/ces photo(s) pour une publication : sur le site Internet du club ou sur tout support d'information relatif à la promotion des activités du club de judo.

Observations :

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par l'association est garanti, de même que le droit de retrait.

Date et signature :